

Titre d'Assitant(e) Dentaire Qualifié(e)

Objectifs :

L'assistant(e) dentaire met en oeuvre des compétences techniques, administratives et relationnelles afin de mener à bien les activités qui composent sa mission :

- gestion des stocks du cabinet dentaire
- assistance du praticien au fauteuil
- organisation des rendez-vous et accueil des patients
- établissement et suivi des dossiers de prise en charge
- suivi des travaux de prothèse (assure le suivi avec le laboratoire de prothèse)
- manipulation et stérilisation de l'instrumentation

Compétences :

Évaluer et analyser la situation du patient afin d'adapter sa prise en charge

Établir une communication adaptée Gérer les données

Gérer le matériel et le risque infectieux dans la limite de son champ d'activités

Mettre en oeuvre l'organisation des soins et assister le praticien

Rechercher, traiter et transmettre les informations pertinentes portant sur le patient dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel Organiser son activité en relation avec les différents acteurs, dans son champ de compétences

Gérer des données

Former et/ou accompagner dans son champ de compétences des personnes en formation, et analyser sa pratique professionnelle

Rémunération :

L'apprenti devenant salarié de l'entreprise, il est rémunéré à hauteur d'un pourcentage du SMIC, selon son âge et son ancienneté :

Tranche d'âge	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
15 à 17 ans	27 % du SMC	39 % du SMC	55 % du SMC
18 à 20 ans	43 % du SMC	51 % du SMC	67 % du SMC
21 à 25 ans	53 % du SMC	61 % du SMC	78 % du SMC
26 à 29 ans	100 % du SMC	100 % du SMC	100 % du SMC

Si le contrat d'apprentissage est prolongé (redoublement, réorientation, spécialisation complémentaire), le salaire minimum de l'apprenti est alors équivalent à celui de la dernière année. En cas de succession de plusieurs contrats d'apprentissage par le même apprenti, et ce même s'il exerce pour différents employeurs, sa rémunération doit au minimum être égale au dernier salaire perçu pour la dernière année de son précédent contrat.

Durée :

343 h sur 18 mois

Durant ces 18 mois, l'apprenant est salarié de l'entreprise. La formation fait l'objet d'un contrat entre l'apprenant et son employeur.

Le rythme de l'alternance est de 1 jour de cours par semaine et le reste en entreprise.

Prérequis :

Avoir 18 ans révolus

Être titulaire d'un des diplômes suivants :

- Diplôme de niveau 3 : Brevet, Certificat d'Aptitude professionnelle (CAP) ou Brevet d'Etudes Professionnelle (BEP)

Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Établissement habilité, par la Commission consultative départementale de Sécurité et d'accessibilité, pour recevoir des personnes en situation de handicap. L'ensemble des formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions et après entretien avec le référent handicap avant l'entrée en formation. Possibilité d'aménagement du parcours de formation.

Contenu :

Diplôme préparé : Titre d'Assistant(e) Dentaire Qualifié(e) · RNCP 15745 · CPNE FP des cabinets dentaires (APCDL)

Matières	Nb heures 1 ^{ère} année
U1 - Préambule à la formation d'Assistante Dentaire	14
U2 - Relation communication - Education et promotion de la santé	35
U3 - Gestion du risque infectieux et entretien du matériel	49
U4 - Gestion, transmission et suivi du dossier patient	77
U5 - Assistance au praticien	84
U6 - Examens complémentaires - Gestions et soins d'urgence	42
U7 - Traçabilité et risques professionnels	21
U8 - Organisation du travail - pluri professionnalité - accompagnement des personnes en formations	7

Méthodes mobilisées :

Des cours théoriques en présentiel/distanciel, exercices pratiques, études de cas, mises en situation. Accès à une plateforme collaborative de travail «e pasteur».

Modalités d'évaluation :

Des évaluations écrites relatives aux connaissances théoriques / La validation du stage repose sur la mise en œuvre des compétences requises dans une ou plusieurs situations, et sur la validation du rapport de stage par l'organisme de formation, après avis du maître d'apprentissage.

Modalités et délais d'accès à la formation :

Suite à l'envoi du formulaire du candidat via le site internet (www.cfpast.com), vous êtes contacté dans un délai de 48h. Pour l'alternance, signature du contrat d'apprentissage possible jusqu'à 3 mois avant la rentrée.

Poursuite de formation :

Au Pôle de formation Pasteur
CQP Assistant(e) Médical(e)

Accès :

Transport en commun de la gare de Beauvais
Établissement accessible aux personnes à mobilité réduite